



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°29 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

☺☺☺☺☺☺

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Mr CARDENOUX Didier
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	Mr MAGE Jean
Murat le Quaire	Mr CASSIER Jean-François
Murot	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbelex	Mme LANCELLE Elsa

☺☺☺☺☺☺

**Secrétaire de séance :** Mme LANCELLE Elsa

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 34 - Votants : 35 - pouvoirs : 1

**POUVOIRS :** Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

**Absents/Excusés :** /

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

☺☺☺☺☺☺

**OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Massif du Sancy au Conseil d'Administration du Collège du Pavin**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 Juillet 2013, et notamment son article 60 ;

Monsieur le Président indique que la loi n° 2013-595 du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit dans son article 60 que le Conseil d'Administration des collèges de moins de 600 élèves comporte un représentant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du territoire, ce représentant siège sans voix délibérative.

Concernant le collège du Pavin à Besse et Saint-Anastaise, Monsieur le Président propose de désigner Madame Catherine TARTIERE.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DESIGNER Madame **Catherine TARTIERE** pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein du Conseil d'Administration du Collège du Pavin ;
- ❖ MANDATER son Président pour en informer le Collège du Pavin.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

